

# Règlement intérieur de l'accueil jeu parent/enfant «Clapotis»

Sont admis les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent ou de tout autre adulte responsable. Ces adultes en sont responsables toute la durée de l'accueil.

L'accueil est ouvert :

Le Lundi :	de 9h00 à 12h00
Le Mercredi :	de 9h00 à 12h00 de 16h30 à 18h30
Le Vendredi :	de 9h00 à 12h00 de 16h30 à 18h30
Le 1 <sup>er</sup> Samedi du mois	de 16h00 à 18h30 (voir calendrier annuel).

**Fermeture annuelle pendant les vacances de Noël et d'été (à partir de mi-juillet)**

**L'accueil-jeu parent/enfant a pour but de favoriser les relations entre les parents et leurs enfants par le jeu.**

## ADHESION DES FAMILLES

Avant une première adhésion une séance d'essai est offerte. La fiche d'inscription est remplie par le(s) parent(s) et remise en main propre à la responsable, à la fin de la séance d'essai ou lors de l'accueil suivant.

Le montant de l'adhésion à l'association Clapotis & Ricochets est fixé entre 35 et 150 € par famille (à la discrétion de chacun) allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. En cas de non-paiement de la cotisation avant la fin du mois de septembre, l'accès à l'accueil jeux parent/enfant Clapotis et/ou à la ludothèque Ricochets sera refusé jusqu'à régularisation.

Cette adhésion permet de fréquenter l'accueil-jeu parent/enfant « Clapotis » et/ou la ludothèque Ricochets (selon l'âge de l'enfant) et d'emprunter des jeux et jouets, le retour s'effectuant à la Ludothèque « Ricochets », 4 rue Eugène Varlin (1€ par jeu pour 3 semaines, après encaissement d'une caution de 30 €).

## ADHESION DES ASSISTANTES MATERNELLES

Les Assistantes Maternelles sont adhérentes au même titre que les familles qui lui confient la charge de leur(s) enfant(s). Le paragraphe, « Adhésion des familles » s'applique aux parents employeurs. Dans le cadre de leur travail, les assistantes maternelles, après s'être acquittées de l'adhésion ont droit à un créneau d'une heure par semaine. Elles s'inscrivent pour un créneau fixe sur l'année soit le matin ou l'après-midi, en accord avec l'accueillante. En cas d'absence ou de jours fériés, il ne sera pas possible de reporter le créneau ultérieurement.

L'association se réserve le droit de récupérer le créneau pour une autre Assistante Maternelle en liste d'attente en cas de manque avéré de régularité ou absence prolongée. En dehors de leur travail, les Assistantes Maternelles bénéficient des mêmes droits que toute famille adhérente.

## LES AUXILIAIRES FAMILIALES

Les familles faisant appel à une auxiliaire familiale doivent être adhérentes (voir paragraphe **adhésions des familles**). Une fois les familles adhérentes, les auxiliaires familiales fréquentant Clapotis le matin ou l'après-midi doivent au préalable s'inscrire auprès de l'accueillante. Elles ont la possibilité de choisir un créneau d'une heure par semaine, fixe sur l'année, soit le matin ou l'après-midi.

## **LES REGLES DE VIE**

- Les adultes se doivent d'être attentifs à la demande de leurs enfants : envie de jouer, besoin de se défouler, besoin de dormir, etc.
- Dans la cour, les enfants sont sous la seule surveillance et responsabilité du responsable de l'enfant.
- La capacité d'accueil du lieu est de 15 enfants, on ne peut y venir qu'une fois par jour, et il est conseillé de ne pas dépasser 1h30 d'accueil pour un enfant de moins de 2 ans.
- Chaque enfant doit afficher son nom au moment de son arrivée. En cas de dépassement du nombre maximum d'enfants autorisés, il sera demandé aux premiers arrivés de laisser la place aux suivants.
- Pour protéger tous les enfants, ceux qui sont malades ne peuvent être accueillis.
- Pour des raisons d'hygiène, parents et enfants sont invités à poser leurs chaussures à l'entrée et à enfiler des sur-chaussures ou leurs propres chaussons.
- Les poussettes, vélos, ou tous autres roulants restent dehors.
- Il est interdit d'amener des jeux personnels à « Clapotis ».
- En cas de détérioration trop importante d'un jeu ou jouet, celui-ci doit être remboursé ou remplacé.
- L'association Clapotis & Ricochets décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte d'objets personnels.

### *Le goûter :*

- Il est possible de goûter sur place dans l'espace réservé à cet effet. Par contre, il est interdit de manger en dehors de l'espace « goûter ». Les parents doivent débarrasser le goûter de leurs enfants, et nettoyer l'espace.

### *La structure de motricité :*

- Il est interdit de grimper dans la structure avec des jouets ou tout autre objet.

### *On doit :*

- se laver les mains lorsqu'elles sont sales avant de toucher les jeux.
- remettre les jeux à leur place, dans l'état, après utilisation.
- respecter le matériel c'est-à-dire ne pas jeter ou casser les jeux mis à disposition au sein de la structure.
- respecter les autres autour de soi. En cas de comportement empêchant le bon fonctionnement de l'accueil, nous nous réservons le droit, de renvoyer immédiatement les personnes concernées temporairement ou définitivement. Cette mesure ne doit pas être ressentie comme une sanction mais comme le respect du rythme de chacun.

## **AUTORISATION PHOTO** *(Rayer le paragraphe ci-dessous en cas de non autorisation)*

L'association peut réaliser des photos lors des ouvertures ou lors d'événements. Celles-ci peuvent être utilisées pour la communication interne de l'association.

J'autorise l'association Clapotis & Ricochets à publier des photos sur lesquelles peut apparaître mon enfant ou moi-même.

### **Fait le :**

Nom et signature d'un  
représentant de l'association

Nom et signature du responsable de l'enfant  
*Faire précéder de la mention «lu et approuvé»*